

Résumé des mandats
Réunion du Congrès de l'ASSÉ
Tenue les 23 et 24 septembre 2011 au Cégep de Sherbrooke

Ordre du jour

- 0.0 Ouverture
- 1.0 Procédures
 - 1.1 Praesidium
 - 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - 1.3 Lecture et adoption du procès verbal du Congrès des 23 et 24 avril 2011
 - 1.4 Présentation du déroulement du Congrès et des procédures
- 2.0 Bilan
 - 2.1 Associations étudiantes
 - 2.2 Comités et Conseils
 - 2.3 Rassemblement national étudiant
 - 2.4 Campagne estivale
- 3.0 Revendications
 - 3.1 Campagne 2011-2012
 - 3.2 Autres
- 4.0 Plan d'action
 - 4.1 Lutttes en Éducation
 - 4.2 Lutttes contre la tarification, les compressions et la privatisation des services publics
 - 4.3 Autres lutttes sociales
 - 4.4 Calendrier
- 5.0 Femmes
- 6.0 Information, journal et esthétisme organisationnel
 - 6.1 Matériel d'information
 - 6.2 Médias
- 7.0 Élections
 - 7.1 Présentation
 - 7.2 Plénière
 - 7.3 Scrutin
- 8.0 Finances
 - 8.1 Révision des prévisions budgétaires 2011-2012
 - 8.2 Fond d'entraide
- 9.0 Avis de motion
 - 9.1 Dépôt des avis de motion
 - 9.2 Traitement des avis de motion
- 10.0 Varia
- 11.0 Fermeture

Procédures

Lecture et adoption du procès-verbal

1. L'adoption du procès-verbal du Congrès de l'ASSÉ des 23 et 24 avril 2011 corrigé.

Bilan

Rassemblement national étudiant

1. Que l'ASSÉ lance un appel à la consultation des assemblées générales sur les modalités de création d'une coalition de l'ASSÉ sur les bases de l'opposition à la hausse des frais de scolarité, le principe de gratuité scolaire et le syndicalisme de combat.
2. Que l'ASSÉ invite ses membres à participer à un éventuel Rassemblement national étudiant sans toute fois l'organiser, dans la perspective de favoriser la mise sur pied d'une coalition autour de l'ASSÉ.
3. Que l'ASSÉ reconnaisse les décisions suivantes prises au Rassemblement national étudiant et qu'elle les considère comme bases de la lutte qui s'amorce :
 - Que le Rassemblement national étudiant déclare que son opposition à la hausse des frais de scolarité n'est pas négociable. Que ni l'impôt post-universitaire, ni le remboursement proportionnel aux revenus, ni une bonification à l'aide financière aux études, ni des coupures dans les services publics ne constituent des mesures palliatives acceptables à une hausse des frais de scolarité.
 - Que le Rassemblement national étudiant 2011 prône la réinstauration de la taxe sur le capital des institutions financières, l'ajout de nouveaux paliers d'imposition et l'augmentation des taxes sur les grandes entreprises comme solutions alternatives à la hausse des frais de scolarité.
4. Que l'ASSÉ reconnaisse qu'une collaboration avec les autres associations nationales permettrait d'augmenter significativement nos chances de bloquer la hausse des frais de scolarité, mais qu'une telle collaboration ne soit possible qu'à condition que chacune de ces associations respecte les trois clauses suivantes :
 - La clause de solidarité : Que chacune des associations nationales refuse de négocier avec le gouvernement si celui-ci exclut l'une d'entre elles de la table de négociation.
 - La clause de non-recommandation : Que les associations étudiantes nationales s'engagent à ne pas recommander une proposition du gouvernement à ses membres afin de laisser réellement aux assemblées générales locales le dernier mot.
 - La clause de non-dénonciation : Que les associations étudiantes nationales s'engagent à ne pas dénoncer les actions entreprises par les autres organisations nationales et associations locales.

Que l'ASSÉ accepte de collaborer avec les autres organisations nationales conditionnellement à leur acceptation de ces trois clauses.

Que le 7 janvier 2012 soit la date butoir de négociation de ces clauses, soit deux semaines avant le premier Congrès d'hiver de l'ASSÉ. Que la ratification finale de l'entente ait lieu lors du Congrès des 21 et 22 janvier 2012.

Revendications

Campagne 2011-2012

Considérant que ce n'est pas tant la hausse des frais de scolarité qui est un frein à l'accessibilité mais bien les frais de scolarité eux-mêmes;

Considérant néanmoins la nécessité de concentrer notre lutte contre l'offensive sans précédent du gouvernement contre le mouvement étudiant;

Considérant la nécessité de mettre fin à une distinction inique entre étudiants québécois, étudiantes québécoises et les autres;

1. Que la campagne de l'ASSÉ soit :

- Contre toute hausse de frais dans une perspective de gratuité scolaire sans considération pour l'origine des étudiantes et étudiants;
- Pour une éducation de qualité, libre de l'ingérence du privé;
- Contre les compressions budgétaires affectant les cégep et l'ensemble des services publics.

Plan d'action

Lutte en éducation

Considérant qu'il est important, tant pour la mobilisation à l'interne que pour la construction d'un rapport de force face au gouvernement, de tenir une manifestation monstre en cette session d'automne;

Considérant qu'une collaboration ponctuelle avec les autres associations étudiantes nationales de nuira pas significativement à la capacité de l'ASSÉ de se dissocier de celles-ci dans le futur si besoin est;

1. Que l'ASSÉ participe à la manifestation conjointe du 10 novembre 2011 et que les balises soient :
 - Que toutes les organisations nationales participantes aient une visibilité équivalente lors des sorties médiatiques, dans la promotion de l'événement et sur les bannières de tête lors de la manifestation.
 - Que le service d'ordre soit effectué par des étudiantes et étudiants et qu'il soit organisé conjointement avec chacune des associations étudiantes nationales participantes;
 - Que la collaboration avec la police pendant la manifestation soit minimale et n'ait comme but que la protection et la sécurité des manifestantes et manifestants face à une répression possible des forces de l'ordre;
 - Que les associations étudiantes nationales s'engagent à ne pas dénoncer les actions entreprises par les autres organisations nationales et associations locales qui pourraient avoir lieu pendant la manifestation;
 - Que pendant la manifestation se tiennent des actions de visibilités et de perturbations.
 - Qu'une entente écrite soit signée afin de consolider ces balises

Que le Conseil exécutif de l'ASSÉ travaille à l'élaboration d'un plan B pour la manifestation nationale du 10 novembre avec les organisations nationales et locales qui sont en accord avec ces balises, advenant l'échec de négociations.

2. Que soit créé un Comité ad hoc légal tel que présenté en annexe A du présent [résumé des mandats] et que Shanie Morasse siège sur ce comité.

3. Que Laurence Côté, Andrée Bourbeau et Julien Lamalice siègent également sur le comité ad hoc.

Considérant que l'ASSÉ a déjà ratifié la déclaration de principe de la Fédération Autonome de l'enseignement,

4. Que l'ASSÉ participe à la Semaine de l'école Publique pour l'année 2011.

5. L'adoption du plan d'action en annexe B du présent procès-verbal.

6. Que Jean-Michel Thériault, Delphine Labrecque-Synnott, Alain Savard et Anne-Marie Provost du Comité ad hoc médias soient mandaté-e-s de négocier avec les autres groupes nationaux concernant la manifestation conjointe.

Lutte contre la tarification, les compressions et la privatisation des services publics

1. Que l'ASSÉ participe à l'action organisée par la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics lors du Congrès du Parti Libéral du Québec.

2. Que l'ASSÉ participe à l'action de blocage ferme d'une cible politique organisée à Montréal par la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics au mois de février ou de mars supportée par une manifestation d'ampleur.

Femmes

1. Que l'ASSÉ réitère l'importance de la féminisation et des pratiques féministes telles que présentées dans ses Statuts et règlements.

2. Que le Comité information de l'ASSÉ produise du matériel d'information apportant une perspective féministe sur l'impact de la hausse des frais de scolarité.

3. Que soit organisée par le Comité femmes, au mois d'octobre, une rencontre féministe élargie mixte au niveau national.

Information, journal et esthétisme organisationnel

Médias

Considérant l'importance des médias pour la campagne actuelle;

Considérant les positions féministes de l'ASSÉ et la nécessité qu'elles se reflètent dans les interventions de l'ASSÉ dans l'espace public;

1. Que le Congrès d'octobre élise des porte-paroles respectant la parité homme-femme et préférablement cégep-université pour sa campagne 2011-2012

Que les conditions d'éligibilité des candidatures soient les suivantes:

- Seules les candidatures ayant été présentées via une lettre de présentation déposée dans le cahier de Congrès 48 heures avant l'ouverture du Congrès d'octobre;
- Seul-e-s les étudiants et étudiantes membres de l'ASSÉ sont éligibles;
- Seul-e-s les candidatures ayant reçu l'appui d'au moins une association étudiante membre sont éligibles.

Considérant l'importance de démocratiser les tâches reliées au travail médiatique;

2. Qu'un Comité ad hoc média soit mis sur pied;

Que le ou la Secrétaire aux communications de l'ASSÉ soit chargé de sa coordination;

Que les mandats de ce comité soient les suivants :

- Élaborer la stratégie médiatique de l'ASSÉ
- Organiser les sorties médiatiques de l'ASSÉ
- Former des porte-paroles du local dans chaque association membre de l'ASSÉ
- Assister les associations étudiantes lors de leurs sorties médiatiques
- Assurer un discours médiatique féministe

Que ce comité soit formé de la ou du Secrétaire aux communications, des porte-paroles de l'ASSÉ, ainsi que de Anne-Marie Provost et deux autres personnes.

3. Que des porte-paroles au local soient formé-e-s dans les associations membres de l'ASSÉ et que ces derniers et dernières soient intégré-e-s lorsque possible dans les sorties médiatiques de l'ASSÉ, notamment dans le cadre des actions locales prévues au plan d'action actuel.

Élections

Scrutin

1. Que Marie-Ève Tremblay Cléroux soit élue au Comité formation.

Avis de motion

Dépôt des avis de motion

1. Que soit rajouté à l'article 25 des Statuts et règlements :
« La ou le Secrétaire général-e du Conseil de Coordination est élu-e en Congrès en suivant la procédure d'élection habituelle. Le ou la Secrétaire Général-e a comme tâches:
 1. Diffuser l'avis de convocation du Conseil de Coordination et s'assurer de la présence de tous ceux et toutes celles qui sont convoqué-e-s ;
 2. Préparer les ordres du jour et cahiers du Conseil de Coordination ;
 3. S'assurer que les Comités et Conseils exécutent les tâches pour lesquels ils ont été mandatés ;
 4. Assister les Conseils et Comités si besoin est;
 5. Faire un suivi de l'évolution des mandats et décisions prises en Conseil de Coordination. »

Traitement des avis de motion

1. Biffer « cinq (5) » au chapitre 8 : Comité du journal, article 37 : Composition, au chapitre 9 : Comité femmes, article 40 : Composition et au chapitre 10 : Comité à la mobilisation, article 45 : Composition et de biffer « trois (3) » au chapitre 7 : Comités de travail, article 30 : Composition.

Varia

1. Motion soleil au Congrès pour le respect, la tolérance et l'ouverture entre les délégations.
2. Motion gros câlin aux organisatrices et organisateurs du Congrès.
3. Motion soleil au praesidium de la fin de semaine et à la féminibûche.
4. Motion soleil au cuisiniers et cuisinières de la fin de semaine.
5. Motion soleil au bénévoles et à la pâtissière.

Propositions mises en dépôt

1. D'ajouter « Publication d'une revue Ultimatum » au mois de janvier 2012 [au plan d'action 2011-2012]
2. Que l'ASSÉ accorde 1000,00\$ à la MASSE, au CRAM et au CRAALLL respectivement.
3. Proposition privilégiée : Une plénière de 30 minutes sur l'esthétisme du matériel d'information de l'ASSÉ.
4. Proposition privilégiée : Une plénière de 30 minutes sur la position médiatique de l'ASSÉ concernant la diversité des tactiques et les actions dites "violentes ».

Annexe A : Document de présentation du Comité ad hoc légal

PRÉAMBULE

Depuis plusieurs années, nous assistons à une transformation du comportement de l'État envers les mouvements sociaux. Nous pensons autant aux arrestations massives ayant eu lieu lors du sommet du G-20 à Toronto à l'été 2010 qu'au profilage politique s'opérant souvent lors de diverses manifestations. Le profilage politique prend forme lorsqu'un groupe ou un individu est traité différemment d'un autre pour des raisons subjectives souvent liées à l'idéologie politique.

L'un des groupes le plus touché par ce durcissement est le mouvement étudiant; les manifestations qu'il organise étant systématiquement considérées comme violentes. Toutefois, s'il y a une quelconque forme de violence, celle-ci est souvent causée par la présence disproportionnée et le comportement des forces de l'ordre envers les manifestants et les manifestantes. Alors qu'une manifestation syndicale sera considérée en général comme pacifique, une manifestation étudiante verra souvent l'antiémeute intervenir.

Il n'y a pas que l'intervention policière qui brime le droit des militants étudiants et des militantes étudiantes de manifester, nous devons aussi composer avec la judiciarisation des moyens employés par l'État contre les mouvements sociaux et les individus y participant. Nous pensons notamment au cas de Jaggi Singh, un militant altermondialiste, qui s'est vu accusé à maintes reprises à la suite des actions politiques dans le cadre de manifestation. Outre cette saga judiciaire et les arrestations massives que nous subissons lors de nos manifestations, de nombreuses arrestations individuelles ou visant des groupes ciblés laissent malheureusement les militant-e-s seul-e-s face aux procédures judiciaires qu'on leur impose. Ces exemples illustrent la criminalisation du droit de manifester.

Compte tenu de ces constatations, il est nécessaire de s'organiser sur le plan national pour soutenir toutes les personnes victimes de cette problématique. Pour ce faire, nous proposons la mise en place d'un comité ad hoc légal à l'ASSÉ qui aura pour fonction de gérer le **Fonds des arrêté-e-s de l'ASSÉ**, mis en place en 2007 (voir annexe 1 du présent document de présentation).

FONDS DES ARRÊTÉ-E-S DE L'ASSÉ

Principes :

Le fonds est solidaire avec toutes les personnes arrêtées dans le cadre de la lutte contre la hausse des frais de scolarité de 2011-2012, peu importe leur rôle dans l'organisation des manifestations ou leur position politique. Le fond considère que tous militants et toutes militantes arrêté-e-s dans le cadre de la contestation étudiante ont droit à un soutien logistique, humain et financier. Le comité considère que personne ne devrait être obligé de plaider coupable à cause d'un manque d'argent et il tente de répondre aux besoins de toutes et tous les arrêté-e-s.

Critères :

Le fonds est principalement destiné aux personnes arrêtées durant les mobilisations contre la hausse des frais de scolarité et qui ont établi un contact avec le comité légal de l'ASSÉ selon les critères ci-dessous.

L'argent sera donné prioritairement et selon l'ordre suivant :

- À celles et ceux faisant face à des accusations criminelles pouvant conduire à un emprisonnement;
- À celles et ceux n'ayant pas accès à d'autres sources de financement (aide juridique, associations locales, etc.);
- Aux militants et aux militantes ciblé-e-s pour leur rôle dans l'organisation politique.

Frais couverts :

- Transport au lieu du jugement;
- Frais juridiques (transcriptions, etc.);
- Cautions;
- Frais logistiques;

- Demandes d'accès à l'information;
- Frais des avocats et des avocates (**une entente préalable avec le comité légal est nécessaire**);
- Autres dépenses liées aux coûts légaux.

Conflit d'intérêts :

Les accusé-e-s, les avocats et les avocates ne peuvent être élu-e-s au comité ad hoc légal. Les membres du comité doivent se retirer des réunions dans les cas où ils et elles pourraient avoir un conflit d'intérêts d'un autre type. Le comité ad hoc légal agit de façon autonome, mais est redevable en tout temps au congrès de l'ASSÉ. Le comité approuve les règles édictées ci-dessus et veille à leur mise en application. Il doit recevoir et statuer sur les demandes de financement de défense légale. Il est aussi habilité à rembourser les dépenses accumulées, sur présentation de reçus seulement.

COMITÉ AD HOC LÉGAL

COMPOSITION

Le Comité ad hoc légal est composé de cinq (5) membres élu-e-s par le Congrès.

ÉLIGIBILITÉ

Pour être éligible, le candidat ou la candidate doit être étudiant ou étudiante. Les personnes élues à cette instance ne peuvent être des employées rémunérées de l'ASSÉ. De plus, elles ne peuvent bénéficier d'aucun salaire, bourse ou autre avantage financier que ce soit, dû à leur statut d'élu-e.

BUTS ET FONCTION

Le Comité ad hoc légal est un organe de solidarité et de soutien envers les étudiants et les étudiantes sous le joug de la répression policière et de la judiciarisation. Ce comité a pour tâche principale de soutenir logistiquement, financièrement et humainement les arrêté-e-s de manière suivante :

- Établir un réseau entre avocats et avocates et militants et militantes;
- Voir au financement du Fonds des arrêté-e-s;
- Voir à la gestion courante du Fonds des arrêté-e-s;
- Centraliser les informations concernant la criminalisation et la judiciarisation du mouvement étudiant;
- Faire le suivi des causes en cours.

ANNEXE 1 (du document de présentation du Comité ad hoc légal)

Cahier de congrès du 1er et 2 septembre 2007 au cégep de Saint-Laurent

« Pour permettre d'aider, le temps venu, ceux et celles qui auront été arrêté-e-s et subi la répression dans nos actions, nous avons décidé de créer dès maintenant un poste de revenu pour eux et elles. Ainsi, contributions externes pour l'utilisation du photocopieur (nous y reviendrons dans les explications des dépenses), dons et activités de financement pour ce fonds pourront être reçus et conservés. » (page 51)

« Finalement, ce nouvel outil de travail pourra aussi servir à des associations ou groupes qui ne peuvent avoir accès à un photocopieur ou qui n'ont pas les moyens d'assumer les frais pour leur production. Deux options seront possibles : une contribution¹ basée sur le coût à la copie et/ou, selon les cas, le coût du papier ou une forme de subvention, puisque nous avons décidé de retirer les sommes allouées à ce poste. » (page 53)

Résumé des mandats du 1er et 2 septembre 2007 au cégep de Saint-Laurent

« Que les revenus du poste budgétaire “Fonds des arrêté-e-s” 2007-2008 comprennent les contributions monétaires provenant de l'utilisation externe du photocopieur et toute autre contribution provenant de futures activités d'autofinancement ou de dons pour le fonds. » (page 1)

1 Qui sera automatiquement versé au fond des arrêté-e-s

Annexe B: Plan d'action 2011-2012 proposé par le Conseil exécutif

-En gris, ce qui a déjà été adopté par des Congrès de l'ASSÉ ultérieur -

Automne 2011

Octobre

Objectif : Rallier l'ensemble des étudiants et des étudiantes à la nécessité d'entreprendre une escalade des moyens de pression

Adoption de mandats de grève d'une journée pour la manifestation

Sensibilisation :

- Tournée de conférence «Ensemble, bloquons la hausse» portant sur la hausse des frais de scolarité en collaboration avec l'IRIS, ainsi que sur la nécessité de continuer l'escalade des moyens de pression pour lutter contre la hausse des frais de scolarité (conférence à deux volets)
- Sortie de matériel d'information portant sur la hausse des frais de scolarité et la nécessité d'entreprendre une escalade des moyens de pression
- Publication de l'Ultimatum spécial GGI

Action :

- Au moins une action de perturbation des activités des actrices et acteurs pour la hausse des frais de scolarité (coordonnée au national)
- Campagne d'actions symboliques et de perturbations locales (objectif d'une action par association durant la session)

Instance :

- 29 et 30 octobre : Congrès

Novembre

Objectif : Adoption de mandats de grève d'une journée pour la manifestation

Adoption de mandats de GGI en Assemblée générale

Sensibilisation :

- Tournée de conférence «Ensemble, bloquons la hausse» portant sur la hausse des frais de scolarité en collaboration avec l'IRIS, ainsi que sur la nécessité de continuer l'escalade des moyens de pression pour lutter contre la hausse des frais de scolarité (conférence à deux volets)
- Sortie de matériel d'information portant sur la hausse des frais de scolarité et la nécessité d'entreprendre une escalade des moyens de pression
- Tournée de mobilisation en faveur de la GGI
- Publication d'un Ultimatum express sur la manifestation du 10 novembre » en octobre et « Publication d'un Ultimatum express : En route vers la GGI

Action :

- Au moins une action de perturbation des activités des actrices et acteurs pour la hausse des frais de scolarité (coordonnée au national) (jusqu'à la manifestation nationale)
- Campagne d'actions symboliques et de perturbations locales (objectif d'une action par association durant la session) (jusqu'à la manifestation nationale)
- Manifestation nationale avec journée de grève
- Action féministe contre la hausse des frais de scolarité organisée en collaboration avec le Comité femmes

- Conférence de presse pour faire une demande de rencontre avec le gouvernement et lui poser un ultimatum suite à la manifestation

Instance :

- 26-27 novembre : Congrès de création d'une coalition large autour de l'ASSÉ

Décembre

Objectif : Adoption de mandats de GGI en assemblée générale

Sensibilisation :

- Tournée de conférence «Ensemble, bloquons la hausse» portant sur la hausse des frais de scolarité en collaboration avec l'IRIS, ainsi que sur la nécessité de continuer l'escalade des moyens de pression pour lutter contre la hausse des frais de scolarité (conférence à deux volets)
- Tournée de mobilisation en faveur de la GGI
- Sortie de matériel d'information portant sur la hausse des frais de scolarité et la nécessité d'entreprendre une escalade des moyens de pression

Instance :

- Aucune instance de prévue

Hiver 2012

Janvier

Objectif : Adoption de mandats de GGI en assemblée générale

Sensibilisation :

- Tournée de mobilisation en faveur de la GGI

Action :

- Action de perturbation à la rentrée universitaire
- Campagne de perturbation des activités des actrices et acteurs pour la hausse des frais de scolarité

Instance :

- 21-22 janvier : Congrès